



Arrêté N° 2023/T-0080
Commune de Boran-sur-Oise

Autorisation de voirie

Le Maire de la commune de BORAN SUR OISE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-6 et L 2542-4 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R. 411, R. 411-8, R. 411-25, R. 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique ;

VU le code pénal notamment l'article R. 610-5 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967 ;

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 25 septembre 2023 présentée par Madame VADROT Nolwenn, afin d'effectuer un dépôt de benne le 27 septembre 2023 de 09 heures à 17 heures au 11 rue du Pilon 60820 BORAN-SUR-OISE ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer le bon déroulement du dépôt de benne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A l'occasion du dépôt de benne ci-dessus mentionné, le stationnement sera interdit sur deux places de stationnement devant le 11 rue du Pilon 60820 BORAN-SUR-OISE, le 27 septembre 2023 de 09h00 à 17h00.

Article 2 :

La société qui est mandatée pour l'exécution du dépôt de benne est chargée de la mise en place et de l'entretien de la signalisation réglementaire. Aucun matériel ne pourra être nettoyé sur la voie publique.

L'entreprise devra mettre en place la veille du dépôt de la benne, les panneaux de signalisation pour procéder aux blocages des places de stationnement. Elle devra également mettre en place une signalisation adéquate autour de la benne.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

Le présent arrêté sera obligatoirement affiché sur le site.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution de chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Leu d'Esserent,
- Monsieur le Chef des services techniques de la commune,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
- L'intéressé(e)

Fait à Boran sur Oise, le 25 septembre 2023



Le maire,

Jean-Jacques DUMORTIER